



LASEP

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



2020-2021 BIO 4

paraît 10 fois par année scolaire
imprimé par nos soins

Date de parution: 16 décembre 2020

Bulletin d'information officiel de la LASEP



Index BIO 4

- LASEP
- Calendrier sportif sous réserve 2020/2021
- Communiqué du 11 décembre 2020
- Communiqué du 25 novembre 2020
- Informations importantes
- LASEP Outdoor-Aktivitäten
- 55e Assemblée générale ordinaire
- Formation „Erste Hilfe - Sportverletzungen bei Kindern“
- Réunion du CA du 27 octobre 2020
- Réunion du CA du 08 décembre 2020

Toutes les manifestations du calendrier sportif de la LASEP sont annulées jusqu'au congé de Carnaval 2021
Ceci en raison de la situation COVID-19





LASEP asbl

Ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental

fondée en 1964

Adresse:

Maison des Sports

3, Route d'Arlon

L-8009 STRASSEN

tél. +352 48 55 70

info@lasep.lu

www.lasep.lu

Compte bancaire

BIC: CCRALULL

IBAN: LU10 0099 7800 0056 0284

Conseil d'administration (CA)

Présidente: Nicole Kuhn-Di Centa

Vice-présidents: Marcel Rath, Maximilien Lehen

Secrétaire générale: Lis Bausch

Trésorier général f.f.: Romain Weis

Administrateurs:

Clara Dos Reis, Steve Gierenz, Honoré Gregorius, Joëlle Leuchter, Steve Marx, Martine Raths, Carole Ressleringer, Claude Scheidweiler, Carole Stoos, Carole Wesquet

Consultants:

Erny Hoffmann, Norma Zambon

Commission des finances (CF)

Responsable: Nicole Kuhn-Di Centa

Membres:

Lis Bausch, Marcel Rath, Carole Stoos,

Commission technique et sportive (CTS)

Responsable: Steve Marx

Membres:

Athlétisme: Yannick Frantz, Michèle Grethen, Danielle Lorang

Butzen: Claudia Goergen, Tania Valle

Jeux de balle: Manuela Balestra, Roger Klein, Esmeralda Skrijelj

Ringen und Raufen: Norbert Schmit

Natation: Carlo Bintener

Innovations: Marco Pires

Rückschlagspiele: Jeff Kirsch

Secrétariat administratif

Secrétaire administratif: Georges Zeimet



Calendrier sportif sous réserve 2020/2021

reporté 2021/2022		BUTZENDAG	Sandweiler	Cycle 1-2
reporté 2021/2022		BUTZENDAG	Hosingen	Cycle 1-2
reporté 2021/2022		BUTZENDAG	Differdange	Cycle 1-2
reporté 2021/2022		BUTZENDAG	Waldbillig	Cycle 1-2
reportée 2021/2022		FÊTE DE FOOTBALL INDOOR	Luxembourg - Coque	Cycle 4
Vacances de Noël				
annulé		FUN ATHLETICS	Luxembourg - Coque	Cycle 3-4
annulé		FUN ATHLETICS	Luxembourg - Coque	Cycle 3-4
annulée		PROMOTION BALLE	Strassen	Cycle 1-2
annulée		FÊTE DE BASKETBALL	Bertrange	Cycle 3-4
Congé de Carnaval				
04.03.2021	Jeudi	MINIBUTZEN & BUTZEN À LA COQUE	Luxembourg - Coque	Cycle 1-2
11.03.2021	Jeudi	PROMOTION HANDBALL	Esch - Lallange	Cycle 3-4
23.03.2021	Mardi	JEUX AQUATIQUES	Soleuvre	Cycle 1-4
25.03.2021	Jeudi	35° CROSS NATIONAL	Diekirch	Cycle 1-4
30.03.2021	Mardi	JEUX AQUATIQUES	Koetschette	Cycle 1-4
01.04.2021	Jeudi	29° FÊTE DE NATATION	Luxembourg - Belair	Cycle 3-4
Vacances de Pâques				
22.04.2021	Jeudi	SPILLCROSS	Waldbillig	Cycle 1-4
27.04.2021	Mardi	SPILLCROSS	Weiler-la-Tour	Cycle 1-4
06.05.2021	Jeudi	LET'S GO MAM SPORTY	Boevange-sur-Attert	Cycle 1-4
11.05.2021	Mardi	OLYMPIA MAM SPORTY	Bridel	Cycle 1-4
18.05.2021	Mardi	AUSDAUERLAF	Echternach	Cycle 1-4
Congé de la Pentecôte				
08.06.2021	Mardi	VELOSDAG	Cessange	Cycle 3.2 & 4
10.06.2021	Jeudi	33° FÊTE DE FOOTBALL OUTDOOR	Cessange	Cycle 3-4
15.06.2021	Mardi	32° FÊTE DE TENNIS DE TABLE	Mersch	Cycle 3-4
17.06.2021	Jeudi	MOVE	Bridel	Cycle 1-4



COMMUNIQUÉ LASEP du 11 décembre 2020 (16h00)
Coronavirus COVID-19

Repères pour les SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT HEBDOMADAIRES en contexte COVID-19

Suite aux mesures annoncées lors du briefing presse, Conseil de gouvernement du 09 décembre 2020, le BUREAU EXÉCUTIF de la LASEP, en étroite concertation avec le Service de l'enseignement fondamental du MENJE, informe que

- **Les séances d'entraînement hebdomadaires LASEP ne sont pas annulées !**

Les mesures suivantes sont à respecter à partir du 16 décembre 2020 jusqu'au 15 janvier 2021 inclus.

- L'encadrement des séances d'entraînement hebdomadaires LASEP n'est plus autorisé à l'intérieur -> Hall sportif.
- Les activités extérieures sont autorisées, si les conditions météorologiques le permettent.
- Prévoir, **pour les sports collectifs**, des groupes comprenant un maximum de quatre (4) élèves tout en évitant un mélange de ces groupes.
- Port obligatoire du masque ou tout autre dispositif couvrant le nez et la bouche (dès l'âge de 6 ans) dans les vestiaires, ce jusqu'au début de l'activité sportive.
- **Pendant l'activité sportive**, le port du masque n'est pas imposé.
- **Le port du masque est recommandé pour les dirigeants LASEP à tout moment.**
- Lavage des mains avant le début et à la fin des séances.
- La durée de séjour dans les vestiaires doit être réduite à un strict MINIMUM.
- **L'accès aux vestiaires** est interdit aux parents.
- **Les cours de natation sont annulés.**

Confrontés à une mise en pratique, certes, pas évidente, les secrétaires LASEP peuvent à tout moment annuler les séances d'entraînement hebdomadaires LASEP sur simple demande par courriel.

-> **NOTE EXPLICATIVE LASEP adressée aux secrétaires LASEP par courriel -> 11 décembre 2020.**

ANNULATION de TOUTES les manifestations du calendrier sportif de la LASEP jusqu'au congé Carnaval 2021 inclus.

Un GRAND MERCI pour votre précieux soutien ainsi que pour vos efforts exemplaires tout au long de ces derniers mois.

Salutations sportives,
Bonnes fêtes de fin d'année,

Pour le Conseil d'Administration de la LASEP
Nicole KUHN-DI CENTA
Présidente





Note explicative vun der LASEP betreffend de Communiqué vum 11. Dezember 2020

De Communiqué LASEP, deen haut un all d'Sekretäre per Mail erausgeschéckt gouf, ass och um Site vun der LASEP ze fannen, mä ka selbstverständlech net am Detail op all oppe Froen agoen.

Dofir huet de CA versicht, fir e puer Explicatiounen a Recommandatiounen en vue vun enger „bonne exécution“ vun äre LASEP Séancen zesummenzesetzen.

Et ass wichteg fir opzepassen, dass an de 4er-Gruppe méiglechst Kanner aus der selwechter Klass beienee sinn.

D'LASEP-Seancë ginn a feste Gruppen organiséiert.

D'GRUPPE-GRÉISST ass limitéiert op 16 Kanner.

AWER!! -> Wann dat net ze realiséieren ass, dann ass et selbstverständlech och méiglech fir LASEP-Seancen an A-, B- oder esouguer an C- oder D-Wochen unzebidden.

VESTIAIREN

Et muss opgepasst ginn, dass d'Schüler, esou wéi och d'Dirigeanten, e Mask oder e „Buff“ unhunn an dass d'Schüler net ouni Surveillance sinn.

D'Elteren duerfen net an de Vestiaire!

ANNULATIOUN vu LASEP-Seancen

Wann d'Situatioun et verlaangt kënnen LASEP-Seancen ofgesot ginn, ënner der Bedingung dass déi folgend **Prozedur/Reiefolleg** agehale gëtt:

1. Accord vun der LASEP (Presidentin: 691 485 570)
2. Informatioun via Mail mat enger kuerzer Erklärung un:
 - a) d'Presidentin vun der LASEP
 - b) de Président du comité d'école
 - c) den SEA - d'Maison Relais
 - d) de Gemengeresponsabele fir d'Schoul
3. Informatioun un déi concernéiert Elteren (iwweier déi geeegent Kanäl)

Wann et zu enger Annulatioun vun enger Seance këmmt, da muss garantéiert sinn, **dass fir ALL KAND eng Surveillance en place ass.**

„Spill- an Übungsformen fir dobaussen“ a COVID-19-Zäiten

De Responsablen vu der Commission Technique et Sportive, de Steve Marx, huet eng Guideline mat „best practice“ ausgeschafft, déi mat einfache Mëttelen ëmsetzbar ass.

Dir fannt des Guideline **ab dem 17. Dezember 2020** um Site vun der LASEP, an der Rubrik Formulaires/Documents.

Fir all weider Froen kennt dir am Sekretariat zu Stroossen uuffen: 691 485 570

Stroossen, 11. Dezember 2020



COMMUNIQUÉ LASEP du 25 novembre 2020 (17h00)
Coronavirus COVID-19
(Mesures à prévoir après le vote du projet de loi n°7694)

„Devant l'importance que revêtent les activités physiques pour le bien-être des enfants, les cours d'éducation physique et de natation sont maintenus; ils sont organisés suivant les règles actuellement en vigueur.”

MENJE, 24 novembre 2020

Repères pour les SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT HEBDOMADAIRES en contexte COVID-19

La LASEP s'aligne aux informations au personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse du 24 novembre 2020.

Les SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT HEBDOMADAIRES NE SONT PAS ANNULÉES, toutes les mesures de protection sont à respecter :

- Activités extérieures privilégiées, si les conditions météorologiques le permettent.
- **Favoriser les sports individuels.**
- Prévoir, **pour les sports collectifs**, des groupes comprenant un maximum de quatre (4) élèves tout en évitant un mélange de ces groupes.
- Port obligatoire du masque ou tout autre dispositif couvrant le nez et la bouche (dès l'âge de 6 ans) lorsque les élèves se rendent à la salle de sport ou à la piscine ainsi que dans les vestiaires, ce jusqu'au début de l'activité sportive.
- **Pendant l'activité sportive**, le port du masque n'est pas imposé.
- **Le port du masque est recommandé pour les dirigeants LASEP à tout moment.**
- Lavage des mains avant le début et à la fin des séances.
- La durée de séjour dans les vestiaires doit être réduite à un strict MINIMUM.
- **L'accès aux vestiaires** est interdit aux parents.
- **Les cours de natation** fonctionnent selon les règles en vigueur dans les différentes structures.

HALL SPORTIF – DIVISION EN ZONES – NOMBRE MAXIMUM PAR ZONE

Selon les **DIMENSIONS** du **HALL SPORTIF** le terrain sera **DIVISÉ** en **ZONES** avec un **MAXIMUM** de 3 zones :

- Dans chaque zone il est possible de prévoir des activités sportives simultanées de 4 groupes à 4 enfants.
- Le nombre **MAXIMUM** par **ZONE** est limité à 16 enfants.
- Les **SÉANCES** LASEP sont organisées en groupes fixes.
- Une **RÉORGANISATION INTERNE** des séances LASEP adaptée aux besoins des sections LASEP -> semaines A, B, (C, D) est possible.

!!! En plus des mesures de base valables au niveau national, les **SECRÉTAIRES LASEP** pourront décider des mesures complémentaires selon la situation sanitaire locale en étroite concertation avec le Conseil d'Administration de la LASEP et la Direction de région **!!!**

NOTE EXPLICATIVE LASEP adressée aux secrétaires LASEP par courriel -> 25 novembre 2020.

ANNULATION de TOUTES les manifestations du calendrier sportif de la LASEP - TRIMESTRE 1 2020-2021.

Un **GRAND MERCI** pour votre précieuse collaboration et votre compréhension.

Salutations sportives,

Pour le Conseil d'Administration de la LASEP
Nicole KUHN-DI CENTA
Présidente

*Pièce jointe → Informations au personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental,
MENJE - date 24/11/2020*





Strassen, 25. November 2020

Note explicative vun der LASEP betreffend de Communiqué vum 25. November 2020

„Devant l'importance que revêtent les activités physiques pour le bien-être des enfants, les cours d'éducation physique et de natation sont maintenus; ils sont organisés suivant les règles actuellement en vigueur.“

MENJE, 24 novembre 2020

De Communiqué LASEP, deen haut un all d'Sekretäre per Mail erausgeschéckt gouf, ass och um Site vun der LASEP ze fannen, mä ka selbsterständlech net am Detail op all oppe Froen agoen.

Dofir huet de CA versicht, fir e puer Explicatiounen a Recommandatiounen en vue vun enger „bonne exécution“ vun äre LASEP Séancen zesummenzesetzen.

1. LASEP - SCHOULSPORT

D'LASEP gëtt d'selwecht betruecht wéi de **SCHOULSPORT** (Loi scolaire du 06 février 2009)

2. KOLLEKTIVSPORTAARTEN

Fir **KOLLEKTIVSPORTAARTEN** ass e Maximum vu 4 Schüler pro Grupp virgesinn an d'Gruppe ginn net gemëscht.

D'**Reegel vun de 4er-Schülergruppen zielt exklusiv fir Kollektivsportarten.**

Cyclen -> d'Mixitéit vu Cyclen ass net méi erlaabt!

Klassen -> d'Mixitéit vu Klassen ass op e Minimum ze limitéieren!

Et ass wichteg fir opzepasst, dass an de 4er-Gruppe méiglechst Kanner aus der selwechter Klass beienee sinn.

D'LASEP-Seancé ginn a feste Gruppen organiséiert.

Je no der Gréisst vun der Hal gëtt den Terrain an Zonen agedeelt, mat engem Maximum vun 3 Zonen.

An all Zone si sportlech Aktivitéite simultan mat 4 Gruppen à 4 Kanner méiglech.

D'GRUPPE-GRÉISST ass limitéiert op 16 Kanner pro Zone.

AWER!! -> Wann dat net ze realiséieren ass, dann ass et selbsterständlech och méiglech fir LASEP-Seancen an A-, B- oder esouguer an C- oder D-Wochen unzabidden.

3. INDIVIDUAL SPORTAARTEN

Bei **INDIVIDUAL SPORTAARTEN** zielt d'4er-Gruppen-Reegel **NET!**

4. VESTIAIREN

Et muss opgepasst ginn, dass d'Schüler, esou wéi och d'Dirigeanten, e Mask oder e „Buff“ unhunn an dass d'Schüler net ouni Surveillance sinn.

D'Elteren duerfen net an de Vestiaire!

5. **INTERN REORGANISATIOUN** oder **ANNULATIOUN** vu LASEP-Seancen

◦ **REORGANISATIOUN**

All AS duerf sech en eegent COVID-19-Konzept ginn.

Dëst awer just an enger Concertatioun mat der Presidentin vun der LASEP.

Kommunikatioun via Telefon : 691 485 570 – Mailen sinn z'evitéieren, fir eng schnell Gestéioun z'erméiglechen.

!!! En plus des mesures de base valables au niveau national, les SECRÉTAIRES LASEP pourront décider des mesures complémentaires selon la situation sanitaire locale en étroite concertation avec le Conseil d'Administration de la LASEP et la Direction de région !!!

◦ **ANNULATIOUN**

Wann d'Situatioun et verlaangt kënnen LASEP-Seancen ofgesot ginn, ënner der Bedingung dass déi folgend

Prozedur/Reiefolleg agehale gëtt:

1. Accord vun der LASEP (Presidentin: 691 485 570)
2. Informatioun via Mail mat enger kuerzer Erklärung un:
 - a) d'Presidentin vun der LASEP
 - b) d'Direction de région
 - c) de Président du comité d'école
 - d) den SEA – d'Maison Relais
 - e) de Gemengeresponsabele fir d'Schoul
3. Informatioun un déi concernéiert Elteren (iwwer déi geeegent Kanäl)

Wann et zu enger Annulatioun vun enger Seance kënn, da muss garantéiert sinn, **dass fir ALL KAND eng Surveillance en place ass.**

6. „Spill- an Übungsformen a 4er-Gruppen“ a COVID-19-Zäiten

De Responsabelen vu der Commission Technique et Sportive, de Steve Marx, huet eng Guideline mat „best practice“ ausgeschafft, déi mat einfache Mëttelen ëmsetzbar ass.

Dir fannt des Guideline **ab dem 26. November 2020** um Site vun der LASEP, an der Rubrik Formulaires/Documents.

Fir all weider Froen kennt dir am Sekretariat zu Stroossen uuffen: 691 485 570

Stroossen, 25. November 2020





Informations au personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental

Madame,
Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous une série de mesures destinées à aligner le dispositif sanitaire de l'éducation nationale sur les mesures de portée générale prévues dans le projet de loi 7994. Il va sans dire que les mesures en question n'entraveront en vigueur que lorsque le projet de loi modifiant la loi portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 aura été voté par la Chambre des Députés.

Ce document énumère les adaptations prévues et ne comprend que les changements par rapport aux informations au personnel enseignant et éducatif transmises jusqu'à présent.

1. Testing de la population scolaire

Dans le cadre du dispositif de testing mobile mis en place dans les classes en scénario 1 (c'est-à-dire mises à l'écart suite à un cas positif au sein de la classe), les élèves et l'(es) enseignant(s) de la classe mise à l'écart sont invités à se faire tester (frottis oropharyngé et test PCR) le 6^e jour après le dernier contact avec la personne positive.

Dans l'état actuel des choses, les capacités de tests pouvant être réalisées dans les classes se limitent à 500, voire 600 tests par jour. Il en découle qu'il n'est matériellement pas possible de tester toutes les classes dans l'enceinte de leur école et qu'une sélection des classes en scénario 1 doit être faite par l'équipe de coordination. Les autres classes continueront par conséquent à être invitées à réaliser un test COVID-19 dans un autre centre de leur choix effectuant des tests COVID-19.

Une fois que les capacités de tests augmenteront, le nombre de classes testées au sein de l'établissement scolaire sera revu à la hausse.

Afin de préparer au mieux le testing dans les écoles, les directions régionales seront informées par courriel 48 heures avant la réalisation des tests.

Dans le cas où une personne refuse ou n'arrive pas à se soumettre au test, le titulaire de classe recevra de l'équipe mobile une « Déclaration de test non-réalisé » à remettre aux parents de l'élève mineur pour que ces derniers puissent organiser un test dans un laboratoire ou un autre centre effectuant des tests COVID-19, à leur meilleure convenance.

Les personnes qui ne souhaitent pas profiter de cette offre gardent la possibilité de se rendre dans un laboratoire ou un autre centre effectuant des tests COVID-19.

2. Harmonisation de la disposition du port du masque pour les enfants de l'enseignement fondamental

Sur recommandation de l'inspection sanitaire, le port du masque est prévu à l'enseignement fondamental et dans les structures d'accueil dès l'âge de 6 ans pour toute situation de circulation où les enfants multiplient leurs contacts. Ainsi, le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment scolaire, sauf lorsque les enfants sont assis à leur place.

Le port du masque est indiqué dans la cour de récréation étant donné que dans ce contexte les contacts se multiplient également.

3. Réunions et contacts entre adultes

Les réunions professionnelles de plus de quatre personnes comme les concertations entre enseignants, les réunions plénières, les réunions du comité d'école se tiendront désormais par visio-conférence.

Il s'agit également de veiller au respect des mesures sanitaires et des gestes barrière à l'occasion de rencontres informelles tant dans le milieu professionnel (salle des enseignants) que dans le milieu extra-professionnel (conduites, loisirs).

4. Les entretiens et les échanges avec les parents d'élèves

Avant Noël, les parents des élèves participeront à des échanges individuels organisés par le titulaire de classe sur les apprentissages de leur enfant dans les différents domaines de développement et d'apprentissage. Pour les élèves fréquentant l'éducation précoce, cet entretien sera prévu au début du 2^e trimestre.

De même, au cours de l'année scolaire, les parents sont informés par le titulaire de classe chaque fois que des difficultés en relation avec la progression de l'élève apparaissent.

Les entretiens avec les parents se dérouleront, dans la mesure du possible, en présentiel à l'école et ceci dans le respect des mesures de protection et des gestes barrière qui s'imposent.

5. Éducation physique et sportive

Devant l'importance que revêtent les activités physiques pour le bien-être des enfants, les cours d'éducation physique et de natation sont maintenus; ils sont organisés suivant les règles actuellement en vigueur.

D'une manière générale et pour autant que les conditions météorologiques le permettent, les activités en plein air sont à privilégier. Le ministère recommande en outre :

- de favoriser les sports individuels;
- de prévoir, pour les sports collectifs, des groupes comprenant un maximum de quatre élèves tout en évitant un mélange de ces groupes.

Mesures sanitaires générales :

- Dans la mesure du possible, les auditoriums réunissant des élèves issus de plusieurs classes différentes sont à éviter.
- Les élèves portent un masque ou tout autre dispositif couvrant le nez et la bouche lorsqu'ils se rendent à la salle de sport ou à la piscine ainsi que dans les vestiaires, ce jusqu'au début des activités sportives. Le masque peut être mis dans la serviette de bain de l'élève avant le

- début de l'activité physique : l'élève y retrouve son masque après l'activité. Le port du masque ne s'applique pas aux personnes faisant utilisation des douches.
- Le temps passé dans les vestiaires est limité au strict minimum.
 - Les élèves se lavent les mains avant le début et à la fin des cours.
 - Pendant l'activité sportive, le port du masque n'est pas imposé.
 - Les cours de natation fonctionnent selon les règles en vigueur dans les différentes structures.
 - À l'enseignement fondamental, les séances et les activités sur l'Altramp peuvent être organisées.
 - Une aération régulière (ventilation mécanique ou ouverture des fenêtres) ainsi qu'un nettoyage approprié des infrastructures sportives et des vestiaires doivent être assurés.

6. Sorties pédagogiques

Les visites d'intérêt pédagogique ainsi que les voyages et excursions scolaires sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

En ce qui concerne les sorties pédagogiques en forêt, un nombre maximal de deux classes sera fixé pour les classes qui voudront organiser leur sortie ensemble. Lors de ces sorties, le port du masque sera recommandé pour les élèves à partir du cycle 2.

Les visites des classes du cycle 4.2 de l'enseignement fondamental dans le cadre de l'orientation des élèves (ORIK) sont également annulées : les lycées sont invités à mettre en place des modalités alternatives permettant aux classes de l'enseignement fondamental de découvrir l'offre de l'enseignement secondaire : visites virtuelles, échanges via « Teams », etc.

Luxembourg, le 24 novembre 2020

Pour le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Françoise Vandolst

Inspectrice-attachée

Informations importantes!



!RAPPEL URGENT!

Déclaration des accidents et sinistres

Les déclarations d'accident de chaque sinistre susceptible d'être pris en charge par l'assurance de la LASEP doivent être introduites d'urgence au secrétariat, si possible le lendemain de l'accident, **au plus tard dans un délai de trois jours.**
(*RAPPEL: Directive LASEP en cas d'urgence du 29/11/2019 - cf. site LASEP*)



Il va de soi que les victimes des sinistres (enfants ou dirigeants) doivent être affiliées à la LASEP et la licence doit être dûment validée.

Les assurances de la LASEP couvrent les dégâts corporels et matériels de tous nos membres aux conditions suivantes:

- l'accident a eu lieu pendant l'entraînement ou l'activité sportive de la LASEP
- l'accident a eu lieu sur le chemin le plus court vers les installations sportives et à une heure et date correspondant aux activités LASEP
- l'accident s'est produit sous la surveillance d'un dirigeant agréé par le Conseil d'Administration
- l'accident est déclaré au moyen des formulaires de l'association d'assurance contre les accidents (AAA), disponibles sur www.lasep.lu

Pour le **personnel des AS** - le formulaire à remplir par le médecin traitant et le concerné: « Déclaration d'accident du travail / de trajet ».

Pour un **enfant licencié** LASEP - le formulaire à remplir par le médecin traitant et le dirigeant responsable: « Déclaration d'accident scolaire / périscolaire ».

Au cas où des mémoires d'honoraires sont émis, ceux-ci doivent clairement mentionner qu'il s'agit d'un accident (périscolaire, travail ou trajet) en indiquant la date de l'accident! - ceci afin d'éviter toutes complications administratives ultérieures.



Les formulaires préremplis peuvent être téléchargés depuis le site de la LASEP:
www.lasep.lu/?com=019910101

D' Websäit vun der LASEP—un puits de savoir!



Photo by Cookie the Pom on Unsplash

Maach et wéi de Sporty!

Le Conseil d'administration et le secrétariat invitent tous les secrétaires, dirigeants et accompagnateurs de visiter de manière régulière le site internet de la LASEP.

Ceci afin d'être informé le plus rapidement possible et de la manière la plus détaillée sur toutes les nouveautés, communiqués, notes importantes, nouvelles, modifications, changements, documents, formulaires, ...

Rendez-vous sur:
www.lasep.lu

! NEI - NEI - NEI - NEI - NEI - NEI - NEI !

LASEP Outdoor-Aktivitéiten

Eng Guideline fir flott Aktivitéiten dobaussen, während de LASEP-Seancen, am Respekt vun de geltenden COVID-19-Aschränkungen

De Steve MARX, Responsabelen vun der Commission Technique et Sportive (CTS) vun der LASEP, huet des nei Guideline ausgeschafft, fir allen Dirigeanten en Outil zur Verfügung ze stellen, deen et erméiglecht, fir „outdoor“-Aktivitéite während de LASEP-Seancen esou z'organisieren, dass se am Aklang mat de geltende COVID-19 Bestëmmunge sinn (**Stand 11. Dezember 2020**).

Dëst Dokument gëtt un all Sekretäre vun de lokale LASEP-AS verschéckt a kann och op der Websäit vun der LASEP erofgeluede ginn.

Dir fannt se an der Rubrik Formulaire/ Documents.

De Sporty seet:

„Et gëtt kee schlecht Wieder, nëmme schlecht Kleedung!“





55e Assemblée générale ordinaire 2021 Date reportée!

Le Conseil d'Administration de la LASEP informe que la 55e Assemblée Générale ordinaire ne sera pas organisée à la date prévue! (CA du 08 décembre 2020).

Ceci en raison de la situation COVID-19 qui rend impossible une assemblée de cette envergure en présentiel.

Le CA a décidé de reporter la 55e AG au

Mois de mai 2021

**Lieu: International School Michel Lucius
à Luxembourg-Limpertsberg**

Organisation en collaboration avec l'AS
de l'International School Michel School



Photo by Annie Spratt on Unsplash



Formation continue "Erste Hilfe - Sportverletzungen bei Kindern"



Le Conseil d'Administration invite à participer à cette formation et recommande une participation aux stagiaires qui sont appelés à répondre à l'obligation de pouvoir se prévaloir d'un document certifiant la participation à une telle formation ainsi qu'aux dirigeants qui désirent rafraîchir leur compétences et connaissances en la matière des premiers soins.

Cette formation continue sera certifiée par la LASEP. Elle est reconnue dans le cadre de la formation initiale LASEP.

Le nombre maximal de participants est fixé à 20 personnes.

Au cas où la situation COVID-19 l'exige, ce nombre peut être revu vers le bas.

Date de la formation:

**Vendredi 22 janvier 2021
de 17:30 à 20:30 heures**

**Formateur: Steve Ehmann
(Rescue and HealthCare
Academy)**

**Salle 1
Maison des Sports
3, Route d'Arlon
L-8009 Strassen**



Photo by Sebastian on Unsplash

Inscriptions:

Les inscriptions sont à envoyer à inscriptions@lasep.lu pour le 15 janvier 2021 au plus tard.

Veuillez mentionner:

Votre nom, prénom, AS, matricule, n°GSM, adresse e-mail



Photo by Yogendra Singh on Unsplash

**Extrait du rapport de la réunion du CA de la LASEP
du mercredi, 27 octobre 2020 à Strassen**

Présences:

Nom, fonction	Droit de vote	Présence	Nom, fonction	Droit de vote	Présence
Kuhn-Di Centa Nicole, présidente	Oui	X	Resslinger Carole, membre	Oui	X
Rath Marcel, 1ier vice-président	Oui	X	Scheidweiler Claude, membre	Oui	X
Lehnen Maximilien, 2ième vice-président	Oui	X	Stoos Carole, membre	Oui	Exc.
Bausch Lis, secrétaire générale	Oui	X	Wesquet Carole, membre	Oui	Exc.
Weis Romain, trésorier f.f.	Oui	X	Hoffmann Erny, consultant	Non	Exc.
Dos Reis Clara, membre cooptée	Oui	X	Zambon Norma, consultante	Non	Exc.
Gierenz Steve, membre	Oui	X	Zeimet Georges, secrétaire administratif	Non	X
Gregorius Honoré, membre	Oui	Exc.			
Leuchter Joëlle, membre	Oui	Exc.			
Marx Steve, membre, responsable CTS	Oui	X			
Raths Martine, membre	Oui	Exc.	Mawet Frédéric, FELUBA, invité, point 4	Non	X

	0. Mot de bienvenue de la présidente
	Mot de bienvenue de la présidente.
	Vérification du Quorum
	Il est arrêté que le quorum est atteint.
	1. Approbation du rapport de la réunion du CA du 29 septembre 2020
Approbation du rapport de la réunion du CA du 29/09/2020	Approbation unanime du rapport de la réunion du CA du 29/09/2020
	2. Communications de la présidente
COVID-19 – situation actuelle	La présidente déplore la situation actuelle qui est complexe à gérer par la LASEP. En concertation avec le MENJE il a été arrêté que les séances hebdomadaires LASEP ne seront pas annulées sauf exceptions -> voir décisions COVID-19. La présidente souligne que les séances et les activités LASEP sont à considérer comme équivalentes aux activités sportives scolaires (loi scolaire du 06/02/2009). La seule assimilation par rapport aux activités sportives des clubs locaux: la mixité des cycles/classes scolaires lors des activités. Vu la situation actuelle la mixité des cycles est à éviter dans la mesure du possible !!
Communiqué LASEP 26/10/2020	Le communiqué du 26/10/2020 tenait clairement compte du fait qu'il n'y a pas d'arrêt général des activités LASEP. Reste à souligner qu'il est toujours possible que des mesures particulières peuvent être mises en place au plan local -> à juger au cas par cas.
Recommandations MENJE 27/10/2020	Envoi collectif MENJE-SEF: Recommandations relatives aux cours d'éducation physique et de natation (27/10/2020, 16 :36) – ce document devrait apporter clarification quant aux recommandations à respecter et aux activités possibles.
Responsabilité des AS locales – COVID-19	Les mesures actuellement en place permettent de maintenir les séances hebdomadaires LASEP. Or, les dirigeants sont invités d'organiser leurs séances hebdomadaires en fonction des recommandations en vigueur. Les AS locales peuvent adopter des mesures spécifiques si la situation locale le nécessite. Or, les cavaliers seuls sont à éviter et toutes décisions sont à prendre en concertation et avec l'accord de la LASEP. La direction régionale respective doit être informée (note explicative LASEP du 28/10/2020). Il est précisé qu'en cas d'annulation de séances LASEP, la surveillance des enfants doit être organisée et assurée.

« Spill- un Übungsformen a 4er Gruppen »	Concept élaboré par M. Steve MARX (CTS) – guideline pour les dirigeants pour organiser leurs séances hebdomadaires suivant les recommandations COVID-19 du MENJE (sera publié sur le site internet en date du 29/10/2020).
Communiqué LASEP 28/10/2020	En date du 28/10/2020, la LASEP publiera un communiqué reprenant les recommandations, suivi d'une note explicative aux AS.
Situation COVID-19, disponibilité des halls sportifs – accord des communes (contraintes)	Certaines communes refusaient l'accès aux halls sportifs à la LASEP en raison de la situation COVID-19. Suite à l'intervention de la présidente auprès des autorités communales, la situation a pu être débloquée. Il est précisé que compte tenu des recommandations en vigueur, l'accès aux salles de sport doit être maintenu pour la LASEP étant donné que les séances LASEP sont à considérer au même niveau que le sport scolaire.
Situation COVID-19 AS Clemency	Un dirigeant de l'AS de Clemency explique son souci concernant les mesures sanitaires COVID-19 en relation avec les séances hebdomadaires LASEP. Le CA donne mandat à la présidente de clarifier les divergences d'interprétation.
3. Informations du secrétariat	
Annulation des Fêtes Sportives	Courrier aux communes et aux institutions concernées pour annuler les réservations des salles pour le 1 ^{er} trimestre 2020-2021
Licences au 27/10/2020	Nombre de licences validées au 27 octobre 2020 : 5761 enfants
Personnel LASEP au 27/10/2020	Le nombre de personnel LASEP au 27 octobre 2020 dépasse le seuil de 700.
Accident YWD 15/10/2020	Un enfant était tombé sur un chemin caillouteux et s'était blessé au front et a dû être transporté en ambulance -> urgences CHEM. L'enfant se porte bien et pas de complications à signaler. La présidente souligne que les procédures LASEP en cas d'accident sont à améliorer.
Inscriptions « online » à partir de fin 2020	Formation interne EducDesign 10 novembre 2020.
4. Présentation projet « Mini-Badminton », Frédéric Mawet, FELUBA	
Coopération LASEP/FELUBA « Pôles LASEP Bad »	Présentation du projet de coopération « Pôles LASEP Bad » par M. Frédéric MAWET, directeur sportif de la Fédération luxembourgeoise de Badminton. Trois AS participeront dans une première phase pilote: Differdange, Sandweiler et Strassen. Le volet financier a été analysé par la CF dans sa réunion du 14/10/2020. La CF propose de cofinancer ce projet. Approbation unanime du CA de lancer cette coopération à partir de janvier 2021.
5. Rapport de la réunion de la CTS du 26 octobre 2020	
Annulation réunion	La réunion prévue pour le 26/10/2020 a été annulée en raison de la situation COVID-19 – décision et communication par courriel du 23/10/2020.
Promo Hockey sur gazon, 08/10/2020 à Cessange	4 AS ont participé avec 67 participants. Les ateliers étaient encadrés par des membres de la CTS et sous la coordination de MM. Ignacio GOMEZ-ACEBO et Maxime HALFLANTS du Hockey Club Luxembourg. Respect des mesures COVID-19. Satisfaction générale.
YWD, 15/10/2020 à Esch/Eltergronn	16 ^e Young Walkers' Day : 16 AS au départ, avec 320 participants. Les mesures COVID-19 ont été respectées. Satisfaction générale, site idéal. Le CA remercie la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'AS d'Esch-sur-Alzette pour la disponibilité et le support. Accident – cf. point 3.

FOCO Hockey sur gazon, initiation, 17/10/2020 à Bridel	Formation continue exemplaire par M. Ignacio GOMEZ-ACEBO du Hockey Club Luxembourg. Il est rappelé que les inscriptions ne donnent pas lieu à une confirmation avant la manifestation. Les inscriptions sont consultables sur le site internet de la LASEP. Une note en ce sens a été adressée aux secrétaires des AS en date du 22/10/2020.
FOCO LASEP, initiale, 24/10/2020 à Vichten	22 participants à cette formation de base préparée et encadrée par M. Steve MARX et Mme Carole RESSLINGER avec le support de Mme Carole STOOS. Satisfaction générale, participants très motivés.
Annulation des manifestations du 1 ^{er} trimestre 2020-2021	En raison de la situation COVID-19, toutes les manifestations d'envergure de la LASEP ont été annulées pour le 1 ^{er} trimestre 2020-2021 : Butzendeeg (Sandweiler, Differdange, Hosingen et Waldbillig), 32 ^e Fête de Tennis de Table et Fête de Football Indoor). En concertation avec les responsables de la Coque, il a été convenu que la réservation du Gymnase de la Coque du 15/12/2020 est maintenue.
« Spill- an Übungsformen a 4er Gruppen »	En élaboration – sera publié sur le site internet en date du 29/10/2020.
Calendrier sportif de la LASEP	Compte tenu des annulations multiples de manifestations en 2020, la présidente suggère d'adapter le calendrier et d'essayer de reporter les manifestations les plus importantes au premier semestre 2021. L'année 2020-2021 sera une année transitoire et il faudra essayer de revenir au plus vite au rythme normal des activités LASEP.
6. Rapport de la réunion de la CF du 14 octobre 2020	
Recalcul Décomptes-Frais année scolaire 2019-2020	Virements effectués le 01/10/2020.
Forfaits pour les membres du Bureau exécutif	Les forfaits pour les membres du bureau exécutif ont été adaptés. Approbation unanime par le CA.
Budget 2020	Après analyse des comptes la CF constate que la gestion de la LASEP permet une utilisation optimale des budgets disponibles.
Indemnisation dirigeants-stagiaires mineurs (dirigeants-assistants)	La CF propose d'indemniser les dirigeants-stagiaires mineurs (17 ans révolus) au même tarif que les personnes majeures. Il est précisé qu'un dirigeant-stagiaire mineur (dirigeant-assistant) ne peut en aucun cas animer une séance hebdomadaire tout seul. Obligation âge : 17 ans révolus. Approbation unanime du CA.
Coopération LASEP/FELUBA « Pôles LASEP Bad »	Cf point 4
Prochaine réunion CF	La prochaine réunion de la CF est fixée au 08/12/2020, 17 :00 heures, salle 4, Maison des Sports.
7. Incidences COVID-19 sur les activités de la LASEP	
	Au vu de la situation actuelle il est difficile voire impossible de faire des prévisions. Les organes de la LASEP feront les efforts nécessaires pour assurer la meilleure gestion possible en fonction de l'évolution de la situation.
Don KiddyEVENT	Considérant que la société KiddyEVENT est un partenaire de longue date et fiable de la LASEP et considérant qu'elle souffre économiquement suite aux pertes dues aux annulations d'événements, il est proposé d'accorder une aide financière à cette société. Approbation unanime.
8. Réunion CDV (Centre pour le développement des compétences relatives à la vue) du 30 septembre 2020 -> I'mPossible	
	Etant donné que Mme Carole WESQUET, en charge de ce dossier, n'est pas présente, il est décidé de reporter ce point à l'ordre du jour de la réunion du CA du 08/12/2020.

9. AS Helperknapp – Informations	
Démarrage retardé de l'AS Helperknapp	Démarrage retardé de l'AS Helperknapp. La présidente explique la situation actuelle.
10. Journée des Dirigeants du 20 novembre 2020	
Journée des Dirigeants 2021 à Schuttrange	La Journée des Dirigeants 2020 prévue pour le 20 novembre 2020 est annulée en raison de la situation COVID-19. La journée ne sera pas reportée une nouvelle fois. Après concertation avec le responsable de l'AS Schuttrange, la présidente propose d'organiser la Journée des Dirigeants 2021 à Schuttrange. Approbation unanime.
11. Conventions MENJE-SEA-LASEP-Commune	
Bettembourg	Pas de convention envisagée.
Helperknapp	Convention signée par le collège échevinal, le conseil communal et le SEA (Caritas Jeunes et Famille) mi-octobre 2020. En signature au MENJE.
Käerjeng	Convention signée par toutes les parties mi-octobre 2020.
Roeser	Convention en discussion fin septembre 2020 – détails à clarifier avec le collège échevinal.
12. Divers	
Habscht	L'entrevue de la présidente avec le collège échevinal a été reportée.
Réunions & entrevues	Vu le nombre important de réunions et d'entrevues des dernières semaines, la présidente informe brièvement sur celles-ci.
Question de M. Maximilien LEHNEN relative au budget LASEP 2020	M. Maximilien LEHNEN demande si les épargnes budget 2020 en raison du COVID-19 sont en ligne avec le budget actuel. La présidente explique qu'au vu du recalcul Décomptes-Frais 2019-2020 indemnisé en date du 01/10/2020 la situation budgétaire de la LASEP reste en parfait équilibre.
Réunion CA le 08/12/2020	La prochaine réunion du CA sera le 08/12/2020 à 18 :30 à la salle 4 à la Maison des Sports à Strassen.

Georges ZEIMET
Secrétaire administratif



**Extrait du rapport de la réunion du CA de la LASEP
du mardi, 08 décembre 2020 à Strassen**

Présences:

Nom, fonction	Droit de vote	Présence	Nom, fonction	Droit de vote	Présence
Kuhn-Di Centa Nicole, présidente	Oui	X	Resslinger Carole, membre	Oui	Exc.
Rath Marcel, 1ier vice-président	Oui	Exc.	Scheidweiler Claude, membre	Oui	Exc.
Lehnen Maximilien, 2ième vice-président	Oui	X	Stoos Carole, membre	Oui	X
Bausch Lis, secrétaire générale	Oui	X	Wesquet Carole, membre	Oui	X
Weis Romain, trésorier général f.f.	Oui	X	Björn Poels, consultant	Non	X
Dos Reis Clara, membre cooptée	Oui	X	Hoffmann Erny, consultant	Non	Exc.
Gierenz Steve, membre	Oui	X	Zambon Norma, consultante	Non	Exc.
Gregorius Honoré, membre	Oui	X	Zeimet Georges, secrétaire administratif	Non	X
Leuchter Joëlle, membre	Oui	Exc.			
Marx Steve, membre, responsable CTS	Oui	X			
Raths Martine, membre	Oui	X			

	0. Mot de bienvenue de la présidente
	Mot de bienvenue de la présidente.
	Vérification du Quorum
	Il est arrêté que le quorum est atteint.
	1. Approbation du rapport de la réunion du CA du 27 octobre 2020
Approbation du rapport de la réunion du CA du 27/10/2020	Approbation unanime du rapport de la réunion du CA du 27/10/2020
	2. Communications de la présidente
Annonce de décès	La présidente informe des décès de: M. Gustave Wesquet, père de Mme Carole Wesquet (membre du CA) M. Bub Gregorius, père de M. Honoré Gregorius (membre du CA) Mme Colette Grethen-Bettendorf, belle-mère de Mme Michèle Grethen-Lanter (membre de la CTS) Le CA exprime ses condoléances aux familles concernées. Un don a été fait dans les trois cas.
Nouveau Consultant	M. Erny HOFFMANN, nommé récemment au poste de chef du SEA de la Ville de Dudelange, a exprimé sa volonté de continuer son mandat de consultant de la LASEP -> approbation unanime du CA M. Björn POELS chef de service du Foyer scolaire de la Ville de Luxembourg est proposé comme consultant de la LASEP -> vote unanime du CA. M. Björn POELS se présente, tout en soulignant la bonne coopération avec la LASEP et précise sa volonté à développer, voire d'étendre les activités LASEP sur d'autres quartiers de la VdL.
Formation 1iers soins	Une formation continue LASEP en 1iers soins sera proposée en date du 22/01/2021 de 17 :30 à 20 :30 à la Maison des Sports pour les nouveaux dirigeants et pour toute autre personne intéressée.
Communiqué LASEP COVID-19 du 25/11/2020 Note explicative Guide de bonnes pratiques	Communiqué LASEP publié en date du 25/11/2020, en concertation avec le service E.F. du MENJE, -> transmis aux secrétaires et publié sur le site LASEP.
Arrêt des séances hebdomadaires LASEP par certaines communes	Deux communes ont décrété l'arrêt des séances hebdomadaires LASEP dans leurs infrastructures : Schiffange (25/11/2020) et Grevenmacher (27/11/2020), ceci en raison des nouvelles mesures mises en place par le Gouvernement. Le CA regrette vivement ces décisions.

	La commune de Reckange-sur-Mess avait pris une décision similaire, en considérant les activités LASEP comme activité de « cours d'option » (vu leur système scolaire). La réorganisation des séances hebdomadaires de la LASEP est prévue pour le 18/01/2021. La commune de Koerich, après avoir décrété un arrêt des séances hebdomadaires LASEP, a annulé sa décision suite à l'intervention de la présidente pour rappeler le cadre légal. L'échevin en charge du dossier a présenté toutes ses excuses pour ce désagrément.
Gestion au quotidien des changements dus aux incidences COVID-19	La gestion des isolations, quarantaines, remplacements, annulations, ... est difficile voire impossible via courriels. La présidente réitère l'importance de prise de contact par téléphone. Ceci permet une gestion rapide et assure un fonctionnement efficace de la LASEP. En plus des mesures de base valables au niveau national, les SECRÉTAIRES LASEP pourront décider des mesures complémentaires selon la situation sanitaire locale en étroite concertation avec le Conseil d'Administration de la LASEP et la Direction de région (note explicative, 25/11/2020)
Cotisations LASEP non-remboursables	La cotisation de 25€ est payée en vue de devenir membre de la LASEP et n'est pas à considérer comme un paiement de frais pour des prestations de services, donc en aucun cas remboursable si les séances hebdomadaires sont annulées en raison du COVID-19.
3. Informations du secrétariat	
Collecte des données des AS	Le secrétariat rapporte qu'il est actuellement confronté à une perte de temps non-négligeable en raison des informations transmises hors délais, incomplètes et erronées de la part des secrétaires. En vue de réduire les démarches administratives redondantes, les secrétaires des AS sont invités à soigner davantage la transmission des informations en bonne et due forme.
4. AG LASEP 2021	
Date reportée de la 55 ^e AG de la LASEP!	Considérant la situation COVID-19 actuelle, il est quasiment sûr qu'une Assemblée Générale en présentiel ne sera pas possible à la date habituelle (date prévue : 25 février 2021). La présidente propose au CA de reporter la date de la 55^e AG de la LASEP au mois de mai 2021. Le lieu prévu reste l'Ecole internationale Michel Lucius à Luxembourg-Limpertsberg. Une nouvelle date devra être proposée. Le CA approuve de manière unanime cette manière de procéder.
5. Présentation du concept « Fun Athletics 2021 » (CTS)	
Concept COVID-19 pour les Fun Athletics du 14/01/2021 et 19/01/2021 à la Coque Réunion CTS du 08/12/2020	La présidente et M. Steve MARX fournissent des explications quant aux modifications qui s'imposent afin de pouvoir organiser les Fun Athletics du 14 et 19 janvier 2021 en de bonnes conditions et dans le respect des contraintes COVID-19. M. Steve MARX présente le concept élaboré par les membres de la CTS, responsables-athlétisme. Il a été porté soin de respecter au maximum le règlement existant, tout en mettant en œuvre les dispositions sanitaires nécessaires. Nombre maximal de participants : 96 enfants par après-midi. Le concept trouve l'aval unanime du CA et il est décidé d'informer les AS moyennant une note spécifique, à transmettre par courriel aux secrétaires. Les informations seront publiées au BIO4 et sur la page web. Le CA prend la décision qu'au cas où les Fun Athletics devraient être annulés, ils ne seront pas reportés en 2021.
Promotion Balle du 28/01/2021 à Strassen	M. Steve MARX propose un concept similaire pour la Promotion Balle. Nombre maximal de participants : deux séances à 48 enfants. Décalage horaire en vue d'éviter le croisement des participants des deux séances. Les ateliers sont à modifier de manière à répondre aux mesures sanitaires nécessaires. Le CA approuve de manière unanime le concept présenté.

32 ^e Fête du Basketball du 09/02/2021 à Bertrange	M. Steve MARX présente un concept modifié pour la 32^e Fête du Basketball. Le caractère compétitif serait moins prononcé et la Fête serait plutôt une Promotion Basketball avec des éléments de compétition, en précisant qu'un mélange des sections est absolument interdit. Les détails restent à clarifier, en concertation avec les membres de la CTS responsables-jeux de balle. Approbation unanime du CA pour cette démarche. La Fête sera annoncée au BIO4, sans détails. Les détails et les modalités d'inscription figureront au BIO5. La 32^e Fête de Basketball sera reportée au calendrier sportif de 2021-2022. Approbation unanime du CA.
Organigrammes des manifestations précitées	Les organigrammes seront revus en fonction des dispositifs spécifiques à mettre en place et tiendront compte des besoins accrus en ressources humaines. M. Steve MARX contactera les AS et les fédérations concernées pour le recrutement de personnes expérimentées. Il rappelle en outre que les dirigeants qui encadrent les délégations des AS aux manifestations précitées seront invités à contribuer activement à toutes les démarches en vue de garantir un déroulement en toute sécurité sanitaire.
Prochaine réunion CTS le 06/01/2021	La prochaine réunion de la CTS : mercredi 06 janvier 2021 à 18 :30 heures à Strassen, Maison des Sports, Salle 1 <i>REM. Réunion annulée, situation au 11/12/2020</i>
6. Rapport de la réunion de la CF du 08 décembre 2020	
Budget – Séances hebdomadaires	Les finances de la LASEP sont en bon équilibre, ceci malgré les incidences COVID-19, obligeant certaines AS LASEP à recourir davantage à un nombre élevé de dirigeants (réorganisation et encadrement spécifiques).
Paiement des séances hebdomadaires non-prestées	En concertation avec le MENJE il a été retenu que les paiements (CF) des dirigeants seront accordés en cas d'annulation des séances hebdomadaires indépendante de la volonté du dirigeant, il en est de même pour toutes les décharges. Ceci jusqu'au 15/01/2021 inclus. Approbation unanime du CA.
Facturation et devis EducDesign	Une réunion avec les responsables EducDesign devra être fixée en janvier 2021 en vue d'une clarification/explication.
Transition du compte Post vers le compte Banque Raiffeisen	La CF propose de clôturer le compte auprès de Post afin de simplifier la gestion financière et budgétaire du trésorier général f.f.. Approbation unanime du CA. Le secrétaire administratif est chargé de préparer les démarches nécessaires.
Révision de caisse de la LASEP 12/01/2021	Les réviseurs de caisse de la LASEP se réuniront en date du 12/01/2021 pour vérifier les comptes en vue de la 55^e AG de la LASEP. Dans ce contexte, la présidente informe le CA que Mme Annette WAGENER sera démissionnaire du poste de réviseur. Les statuts prévoient entre 3 et 5 réviseurs -> pas de nécessité à ce stade de nommer un nouveau réviseur.
Formulaires « décomptes frais »	Les formulaires « décomptes frais » ont été adaptés.
« buffs » pour les licenciés LASEP et les dirigeants	Considérant que la situation COVID-19 risque de perdurer en 2021, il est proposé de demander une offre pour des « buffs » LASEP pour tous les licenciés et dirigeants. Ceci en raison du fait que le « buff » est plus facile à manier que le masque facial lors des séances hebdomadaires et lors des après-midis sportives (durant et en-dehors de l'effort physique). Condition -> le prix doit être abordable. Approbation unanime du CA.
7. Incidences COVID-19 sur les activités de la LASEP	
Fil rouge tout au long de la réunion du CA et du présent rapport.	

	8. Réunion CDV (Centre pour le développement des compétences relatives à la vue) du 30 septembre 2020 -> I'mPossible
Inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques relatifs à la vue avec ou sans troubles associés	Mme Carole WESQUET fait le point sur les démarches que la LASEP a entreprises pour faciliter l'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques relatifs à la vue avec ou sans troubles associés. Diverses entrevues et entretiens avec les responsables respectifs ont eu lieu et ont abouti à un support substantiel du CDV (Centre pour le développement des compétences relatives à la vue) au niveau local. Les premières expériences sont prometteuses et Mme WESQUET souligne la disponibilité de M. Frank GROBEN, directeur du CDV. Les AS LASEP recevront des informations détaillées de la part du CDV sur l'inclusion des enfants concernés. Le CA enregistre avec satisfaction le succès des démarches et demande à Mme WESQUET (en charge du dossier) et à la présidente d'entamer des démarches similaires avec les autres Centres de compétences.
Projet I'mPossible	La LASEP est toujours intéressée et attend des précisions de la part des acteurs responsables en vue de formations etc.
Inclusion en général	Le CA félicite Mme WESQUET pour les démarches et souligne l'importance de l'inclusion de tout enfant désirant devenir membre de la LASEP. Il souligne aussi l'importance de bien informer les responsables locaux sur les possibilités de support adaptées (transport, logistique, éducatif, encadrement, accompagnement, ...). Ceci en vue de réfuter les réserves par rapport à l'inclusion.
	9. Nouvelles AS
Edward Steichen International School (primary) à Clervaux -> AS Reuler Edward Steichen	La présidente donne des explications quant à la nouvelle AS locale « Reuler Edward Steichen » (Edward Steichen International School (primary)) à Clervaux. La première année 2020-2021 sera considérée comme projet pilote. Une fusion des AS Reuler et Reuler Edward Steichen en septembre 2021 serait une option. La nouvelle AS est intéressée de promouvoir l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques et il est proposé que Mme Carole WESQUET prenne contact avec la secrétaire locale afin d'informer sur le support structurel et autre qui est possible.
	10. Divers
Prochaine réunion CA le 26/01/2021	La prochaine réunion du CA sera une réunion commune CA / CTS et se tiendra le 26/01/2021 à Brouch au Relais Bausch.

Georges ZEIMET
Secrétaire administratif



Photo by Marcel Walter on Unsplash

Les partenaires de la LASEP



Charles Kieffer
Group



KONICA MINOLTA

ck-group.lu



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



Letz be
healthy

Magazine santé 100% luxembourgeois

lalux⁺
ASSURANCES



voyages

emile weber

24

www.voyages-weber.lu

éischtklasseg reesen

Compte LASEP LU10 0099 7800 0056 0284 (CCRALULL)